

Association des cytogénéticiens de langue française Processus Pilotage et Amélioration Continue (PAC)	
	PAC-FE-06
CHARTRE DE DEONTOLOGIE POUR L'ORGANISATION DES EEQ	Version : C
	Date : 13/11/2014

Vérification / Approbation

	Nom	Fonction	Date
Vérification	Doco Martine	Responsable Qualité	17/02/2014
Approbation	Dupont Jean-Michel	Président de l'association	17/02/2014

Le document applicable est celui publié sur l'espace SMQ de l'association. L'impression et l'utilisation des documents sont de la responsabilité des utilisateurs.

Suivi des modifications

Version	Date	Objet de l'évolution	Rédacteur(s)	Fonction
A	19/02/2014	Création	Alexis Blanc	Consultant Qualité
B	13/11/2014	Ajout dernier paragraphe sur Politique Qualité	Doco Martine	Présidente de l'association
C	08/08/2017	Ajout d'une mention sur les métadonnées des fichiers soumis	Jean-Michel Dupont	Responsable qualité

Les personnes intervenant dans l'organisation des EEQ proposés par l'ACLF se doivent de travailler dans le respect de règles déontologiques destinées à garantir aux laboratoires participants à ces EEQ, **RIGUEUR**, **INTÉGRITÉ** et **CONFIANCE** dans le travail accompli.

L'ACLF, dont l'activité d'organisateur d'EEQ impose de respecter un code des valeurs, se dote des présentes règles de déontologie.

Toute personne participant à l'organisation d'EEQ et dont l'activité a un impact direct sur la qualité de ces évaluations s'engage, sous peine d'exclusion, à respecter ces règles dans le cadre des missions qu'il réalise.

La charte de déontologie de l'ACLF est articulée autour de cinq valeurs fondamentales :

- Compétence
- Transparence
- Intégrité
- Confidentialité
- Ethique

Compétence :

Dans le cadre de l'activité d'organisateur d'EEQ qu'elle réalise, l'ACLF s'engage à mettre à disposition toutes les compétences nécessaires à sa bonne exécution et s'en porte garante.

Elle s'engage à entretenir dans la continuité son capital de compétences.

En signant cette charte, les experts, organisateurs et toute autre personne concourant à la qualité des évaluations menées s'engagent à avoir les compétences nécessaires pour mener à bien ses missions.

Transparence :

L'ACLF s'engage à décrire, suite à toute demande d'adhérent, son système de gestion de la qualité.

Les critères de notations sont connues des participants pour tout EEQ avant son inscription à celui-ci.

Si, pour une des questions de l'évaluation, la note maximale n'est pas accordée, les experts se doivent de justifier leur décision.

Avant de s'inscrire à un EEQ l'organisateur est connu des participants ainsi que le planning de réalisation de l'EEQ.

Intégrité :

Les organisateurs d'EEQ, les experts, les membres du comité de pilotage et toute autre personne participant à l'organisation d'un EEQ s'engagent à réaliser leurs missions en toute indépendance d'esprit :

- Ils font de l'honnêteté intellectuelle leur règle de conduite,
- Ils s'engagent à ne pas subordonner l'intérêt des laboratoires participants à leurs intérêts propres.
- Ils s'engagent à ne pas divulguer les résultats attendus de l'EEQ à quiconque en dehors des personnes impliquées dans l'organisation de l'EEQ.
- Ils s'engagent à ne pas participer à la réponse à l'EEQ lorsque le laboratoire auquel ils sont affiliés participe à cette évaluation, si cela n'est pas possible ils s'engagent alors à le faire de bonne foi et en toute honnêteté intellectuelle.

Confidentialité :

Les organisateurs d'EEQ, les experts, les membres du comité de pilotage et toute autre personne participant à l'organisation d'un EEQ s'engagent à garder confidentielles toutes les informations fournies par un laboratoire à l'ACLF.

Ils s'engagent à ne pas lever l'anonymat des laboratoires participants sauf sur demande directe d'un participant qui désirerait lever son anonymat ou sur demande des autorités réglementaires (auquel cas les participants doivent être prévenus de cette levée d'anonymat).

A cette fin, ils s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens appropriés permettant d'assurer la protection de ces informations.

Notamment, les experts s'engagent à ne pas consulter les métadonnées des fichiers soumis sur le site en vue de leur expertise car elles peuvent contenir des informations personnelles permettant l'identification du laboratoire.

Ethique :

Tout se fait dans le respect des patients auxquels le matériel génétique appartient.

Si une EEQ nécessite l'utilisation de matériel biologique, alors, les organisateurs d'EEQ, les experts, les membres du comité de pilotage et toute autre personne participant à l'organisation d'un tel EEQ s'engagent à ne pas utiliser de matériel génétique obtenu sans le consentement du patient pour cette utilisation.

Politique Qualité :

Les experts et membres du comité de pilotage s'engagent à prendre connaissance de la documentation afférente au système de management de la qualité, dont sa politique qualité, pour les activités qui les concernent.

Nom et prénom :	Date et signature :
------------------------	----------------------------